

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL531

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 24

À l'alinéa 5, substituer à la première occurrence du mot :

« la »

le mot :

« cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.